RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00963
Numéro SIREN : 793 108 564
Nom ou dénomination : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2019 sous le numéro de dépôt 8057

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°8057 en date du 25/06/2019

Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Plaquette annuelle

SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Exercice clos le 31/12/2018

Certifiés Conformes

SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
au capital de 25 000 €
975 avenue des Champs Blancs
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Exercice clos le 31/12/2018

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
Société en nom collectif au capital de 25 000 €
Siège social : 975 avenue des Champs Blancs - CS 17616 - 35573 Cesson-Sévigné Cedex
793 108 564 RCS Rennes
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf et le trois juin, à onze heures trente, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle à Paris, sur convocation de la co-Gérance.

SONT PRESENTS

- TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES SAS,
 dont le siège social est au : 25, rue d'Hauteville - 75010 Paris,
 représentée par Monsieur François ALLAIN, Président,
 Propriétaire de 999 parts,

- Société Française d'Investissement et d'Arbitrage – SOFIA SA,
 dont le siège social est au : 8-10, rue du Renard - 75004 Paris,
 représentée par Monsieur Douglas MACKINNEY, Président-Directeur Général,
 Propriétaire d'1 part.

Le Cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes, et Monsieur Pierrick JOUET, représentant du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La séance est présidée par Monsieur Georges LAPLANCHE en sa qualité de co-gérant.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau :
- les statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice écoulé,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président de séance constatant que la totalité des associés composant le capital social est réunie, l'Assemblée générale peut valablement délibérer. Il rappelle que l'Assemblée a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- examen et approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- quitus aux co-Gérants,
- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,
- pouvoir pour les formalités.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée le rapport de gestion de la Gérance, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le texte des résolutions qui vont lui être soumises.

Il déclare que ces documents ont été communiqués aux associés dans les délais prévus par la loi et mis à leur disposition au siège social de la Société dans les délais légaux.

Le Président, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre dudit exercice,

et personne ne demandant la parole, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve le bilan et le compte de résultat et l'annexe se rapportant audit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide d'affecter la perte comptable de l'exercice s'élevant à (569 578) € au poste « Report à nouveau » qui s'élèvera à (2 751 380) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le Président de séance rappelle que la Société n'a effectué aucun versement de dividende au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés donne quitus entier et définitif aux co-gérants pour l'accomplissement de leur mission.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés, après avoir constaté que le mandat du cabinet Mazars, commissaire aux comptes, expire à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars, 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices.

Le mandat de commissaire aux comptes du cabinet Mazars prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2025 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conformément à la possibilité offerte par l'article L.823-1 du Code de commerce, le mandat du commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat prend fin à l'issue de la présente assemblée, n'est pas renouvelé.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'extraits ou de copies certifiées conformes du procès-verbal constatant les décisions de la collectivité des associés à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de publicité requises.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Technicolor Delivery Technologies SAS
Représentée par François ALLAIN

SOFIA SA
Représentée par Douglas MACKINNEY

MAZARS

Technicolor Connected Home Rennes SNC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

MAZARS

LE OUESSANT BAT. A - 9 RUE MAURICE FABRE - 35000 RENNES
TEL : +33 (0) 2 99 31 31 17 - FAX : +33 (0) 2 99 31 31 80

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
- SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Technicolor Connected Home Rennes SNC

Société en nom collectif au capital de 25 000 €

Siège social : 975 avenue des Champs Blancs 35 576 Cesson-Sevigne Cedex

R.C.S : Rennes B 793 108 564

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Technicolor Connected Home Rennes SNC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Technicolor Connected Home Rennes SNC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses risques et engagements tels que décrits dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note « Provisions pour risques et charges ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 17 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Ludovic SEVESTRE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 000		1 000	1 000
Autres immobilisations incorporelles	2 534 062	2 252 904	281 158	224 855
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 288 109	10 667 323	1 620 785	1 388 668
Autres immobilisations corporelles	227 607	128 536	99 071	118 042
Immobilisations corporelles en cours	99 417		99 417	242 951
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 200		11 200	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**15 161 395**	**13 048 763**	**2 112 632**	**1 985 515**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**11 287**		**11 287**	**4 813**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 690 884		5 690 884	3 995 905
Autres créances	11 810 412		11 810 412	14 898 724
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	643 511		643 511	441 238
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**18 156 095**		**18 156 095**	**19 340 680**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**33 317 490**	**13 048 763**	**20 268 727**	**21 326 195**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*291 140*	*110 630*

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 000	25 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 181 802	-2 114 417
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-569 578**	**-67 385**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-2 726 380**	**-2 156 802**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 951 190	7 681 531
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**7 951 190**	**7 681 531**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 163 078	1 965 124
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 001 155	4 657 920
Dettes fiscales et sociales	9 591 524	8 964 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	279 910	193 420
Autres dettes	8 250	20 703
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**15 043 917**	**15 801 466**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**20 268 727**	**21 326 195**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 043 917	15 801 466
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	40 277 558	394	40 277 952	38 935 252
Chiffre d'affaires net	**40 277 558**	**394**	**40 277 952**	**38 935 252**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			56 913	281 795
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			518 697	922 638
Autres produits			378 727	308 710
Total produits d'exploitation (I)			**41 232 289**	**40 448 394**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			14 296 286	14 687 519
Impôts, taxes et versements assimilés			1 157 379	1 428 048
Salaires et traitements			16 585 424	15 768 488
Charges sociales			8 541 021	7 880 056
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			513 616	516 489
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			788 356	588 322
Autres charges			37 969	34 917
Total charges d'exploitation (II)			**41 920 051**	**40 903 839**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-687 762**	**-455 445**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			118 434	184 881
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**118 434**	**184 881**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			250	500
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**250**	**500**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**118 184**	**184 381**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-569 578**	**-271 063**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	649 509	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		289 575
Total produits exceptionnels (VII)	**649 509**	**289 575**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	649 509	85 897
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**649 509**	**85 897**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**203 678**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**42 000 233**	**40 922 851**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**42 569 811**	**40 990 236**
BENEFICE OU PERTE	**-569 578**	**-67 385**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*118 394*	*184 881*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques

Modification de l'adresse du siège social :

Depuis le 7 décembre 2018, l'adresse du siège social de la société a été modifiée. TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES SNC est à présent domiciliée au 975 avenue des Champs Blancs 35576 Cesson-Sevigne Cedex.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Désignation de la société : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES SNC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 20 268 727 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 569 578 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Logiciels : 3 ans (linéaire).

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques : 2 à 10 ans (linéaire),
- Installations générales : 2 à 6 ans (linéaire),
- Matériel de bureau : 5 à 6 ans (linéaire).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent de dépôts de garantie.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créance client intervient selon une méthode statistique basée sur l'antériorité des créances, à savoir :

- Les créances commerciales échues depuis plus de 180 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 50% de leur montant,

- Les créances commerciales échues depuis plus de 360 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

Opérations en devises

Les actifs ou passifs en devises sont actualisés à la date de clôture des comptes en fonction du cours des devises communiqué par le groupe à cette date. Les différences résultant de cette actualisation sont inscrites au bilan en écart de conversion.

Les pertes de changes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les soldes débiteurs ou créditeurs font l'objet d'une centralisation de trésorerie "*Cash pooling*" mise en place par une convention au sein du groupe.

La société Technicolor SA est la société coordinatrice.

Subventions

Les produits liés aux subventions font l'objet d'un étalement en compte de résultat au fur et à mesure de l'engagement des frais de "R&D" auxquels la subvention est rattachée.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisé à la clôture de l'exercice a été évalué par la direction et reflète l'estimation du dénouement le plus probable de chaque élément.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le coût des indemnités de départ en retraite des salariés de Technicolor est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Les indemnités de départ sont prises en compte lorsque les droits sont acquis et que leur paiement devient probable.

Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

Les hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,60%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00%,
- taux de progression des salaires : 3,50%,
- taux de turnover : table interne validée par les actuaires,
- méthode utilisée : unités de crédit projetées,
- table de mortalité : INSEE 11-13.

Les écarts actuariels et les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Autres provisions

La société comptabilise ses engagements en matière de médailles du travail en conformité avec l'Avis n° 2004-05 du CNC. Les provisions constituées sont comptabilisées distinctement des provisions pour indemnités de départ à la retraite et les écarts actuariels pris en résultat immédiatement.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 000			1 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 406 193	213 664	85 794	2 534 062
Immobilisations incorporelles	**2 407 193**	**213 664**	**85 794**	**2 535 062**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 632 912	655 197		12 288 109
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 563			60 563
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 044			167 044
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	242 951	538 837	682 370	99 417
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**12 103 470**	**1 194 034**	**682 370**	**12 615 133**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 000	1 200		11 200
Immobilisations financières	**10 000**	**1 200**		**11 200**
ACTIF IMMOBILISE	**14 520 662**	**1 408 897**	**768 164**	**15 161 395**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 181 338	71 566		2 252 904
Immobilisations incorporelles	**2 181 338**	**71 566**		**2 252 904**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 244 244	423 079		10 667 323
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 114	3 010		53 123
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 451	15 961		75 413
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 353 809**	**442 050**		**10 795 859**
ACTIF IMMOBILISE	**12 535 147**	**513 616**		**13 048 763**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 156 008 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 200		11 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 690 884	5 690 884	
Autres	11 810 412	11 810 412	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	643 511	352 371	291 140
Total	**18 156 008**	**17 853 668**	**302 340**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances de l'actif circulant correspondent :
- au compte courant avec Technicolor SA pour 11 554 450 euros,
- aux subventions à recevoir pour 202 000 euros,
- aux créances sociales pour 6 000 euros,
- aux créances de TVA pour 47 859 euros,
- aux fournisseurs débiteurs pour 103 euros.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	943 678
Total	**943 678**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000,00 Euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	25,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	25,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	25 000				25 000
Report à Nouveau	-2 114 417	-67 385			-2 181 802
Résultat de l'exercice	-67 385	67 385	-569 578		-569 578
Total Capitaux Propres	**-2 156 802**		**-569 578**		**-2 726 380**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	7 681 531	788 356	263 924	254 773	7 951 190
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**7 681 531**	**788 356**	**263 924**	**254 773**	**7 951 190**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		788 356	263 924	254 773	
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 043 917 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 001 155	4 001 155		
Dettes fiscales et sociales	9 591 524	9 591 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	279 910	279 910		
Autres dettes (**)	1 171 328	1 171 328		
Produits constatés d'avance				
Total	**15 043 917**	**15 043 917**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 163 078			

Les autres dettes correspondent :
- au compte courant de TVA avec Technicolor SA pour 1 163 078 euros,
- aux dettes envers l'organisme professionnel METELIM pour 8 250 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 154 966
Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	109 606
Personnel - Charges à payer (congés payés, primes et charges sociales)	7 098 322
Autres - Charges à payer	8 250
Total	**9 371 145**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - Loyers	514 794		
CCA - Maintenance	116 602		
CCA - Autres	12 115		
Total	**643 511**		

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Charges liées au restructuring	649 509	
Produits liés au restructuring		649 509
TOTAL	**649 509**	**649 509**

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se ventile de la façon suivante :

Répartition par nature	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2018	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2017
Biens				
Services	40 277 558	394	40 277 952	38 935 252
TOTAL	**40 277 558**	**394**	**40 277 952**	**38 935 252**

Répartition par pays	Chiffre d'affaires 31/12/2018	Chiffre d'affaires 31/12/2017
France	40 277 558	38 935 252
Serbie	394	0
TOTAL	**40 277 952**	**38 935 252**

Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société TECHNICOLOR SA (333 773 174 RCS Paris), sise :

8-10 rue du Renard

75004 Paris

France

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles au siège social de TECHNICOLOR SA dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Effectif moyen

L'effectif moyen en 2018 est de 248 personnes, reparties de la manière suivante :

Tableau des effectifs	Personnel salarié
Cadres	224
Agents de maitrise et techniciens	14
Employés	5
Stagiaires	5
TOTAL	**248**

Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Le CICE est transmis aux actionnaires, SOFIA SA et Technicolor Delivery Technologies SAS, en fonction de leur pourcentage de détention.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les informations concernant les honoraires des commissaires aux comptes sont mentionnées dans l'annexe des comptes consolidés de la société Technicolor SA, société mère tête de groupe.

Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.